



Impressum éditeur et rédaction
AVIVO Lausanne
Place Chauderon 3
1003 Lausanne
Tél : 021 312 06 54
Email : info@avivolausanne.ch

Bulletin d'information destiné aux membres, paraît 12 fois par an

Bulletin N°445

Février 2026

Vive la démocratie !

Le 8 mars prochain auront lieu les élections communales à l'échelle de l'ensemble du canton de Vaud. Ainsi, 300 municipalités et 300 conseils communaux seront renouvelés. Des candidates et candidats par centaine s'affrontent en ce moment. C'est un affrontement pacifique qui se déroule au niveau du débat d'idées. Nous devons, en tant que citoyennes et citoyens, savourer à sa juste valeur la qualité de la démocratie dans notre ville, dans notre canton et dans notre pays.

Le 8 mars prochain aura également lieu le premier tour de l'élection au Conseil d'état - élection complémentaire suite à la démission de Mme Rebecca Ruiz. Cette élection voit s'affronter deux candidats, Roger Nordmann (parti socialiste) et Jean-François Thuillard (UDC) et une candidate Agathe Raboud Sidorenko (Ensemble à gauche).

Le Comité d'AVIVO Vaud a reçu chacun de ces trois candidats.e.s le 23 janvier dernier ; vous trouverez le compte rendu de ces rencontres sur le site internet www.avivo-vaud.ch

Pendant la campagne à la Municipalité et au Conseil communal de Lausanne, AVIVO Lausanne est particulièrement attentive aux positions des candidates et candidats en lien avec la défense des personnes âgées ou en précarité.

Pour faire vivre la démocratie il est très important que les électrices et électeurs fassent usage de leur droit de vote pour les candidats et candidates qui à leur avis défendent bien leurs intérêts et leurs valeurs.

A vos stylos !

Votre présidente, Anne-Catherine Lyon

Communication bureau AVIVO Lausanne

L'AVIVO Lausanne est composée d'une équipe de trois collaboratrices qui œuvrent pour le bon fonctionnement de l'association.

Nous vous annonçons que Mme Silvia Jaggi prendra congé fin février 2026 au grand regret du Comité et de ses collègues.

Afin de remercier Mme Jaggi de tout le travail accompli, nous vous convions à une fête de départ que nous organisons :

Mercredi 25 février 2026 à 14h00

Maison du Peuple

Salle Jean-Villard Gilles

Place Chauderon 3

1003 Lausanne

Le Comité de l'AVIVO Lausanne remercie chaleureusement Silvia Jaggi pour ses compétences précieuses, sa disponibilité et son énergie positive.

Au nom du Comité, nous adressons nos vœux chaleureux à Silvia Jaggi et lui souhaitons le meilleur pour son avenir professionnel et personnel.

Pour des raisons d'organisation, merci de vous inscrire : 021 312 06 54 d'ici au 19 février 2026

Rubrique informations

ASNOVA est une association dont la mission est d'aider les personnes vivant un deuil en leur apportant gratuitement un soutien administratif et émotionnel.

COMMENT CA MARCHE ?

1. **PRISE DE CONTACT**
2. **ORIENTATION / EXPLICATIONS**
3. **ENTRETIEN D'INFORMATION**
4. **AIDE CONCRETE**
5. **SUIVI ET AIDE SUPPLEMENTAIRES**

CONTACT : Association **ASNOVA** - Place Pépinet 1 -1003 Lausanne

Permanence téléphonique (lundi au jeudi) : 078 606 36 76

Vendredi fermé - Email : info@asnova.ch

Déclarations d'impôts

Les bénévoles de l'AVIVO Lausanne vous aident à remplir votre déclaration fiscale

1^{ère} période	Mardi 17 février au Jeudi 5 mars 2026	COMPLET
2^{ème} période	Mardi 17 mars au Jeudi 2 avril 2026	Uniquement sur rendez-vous dès le 9 février 2026
3^{ème} période	Mardi 14 avril au Jeudi 7 mai 2026	Uniquement sur rendez-vous dès le 9 mars 2026
4^{ème} période	Mardi 19 mai au Jeudi 25 juin 2026	Uniquement sur rendez-vous dès le 4 mai 2026

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez nous appeler :

au ☎ 021 312 04 52

Tous les jours sauf, le mardi après-midi et le vendredi
(le bureau est fermé tous les vendredis)

AVIVO Lausanne / Place Chauderon 3 / 1003 Lausanne / 5^{ème} étage

Participation financière demandée :

Tarif de base : **dès CHF 35.-**

Pour les membres AVIVO : tarif de base dès CHF 15.-

**Le paiement s'effectuera par carte
(PostFinance, banques, cartes de crédit)**

Une nouvelle grille tarifaire s'applique pour les déclarations établies par l'AVIVO cette année. Une augmentation du tarif est à prévoir pour les contribuables disposant de fortune imposable ou de revenus confortables.

Grille tarifaire sur www.avivo-vaud.ch

Avez-vous pensé à demander ?

- Un subside pour l'assurance maladie
- Des prestations complémentaires AVS/AI
- Des prestations complémentaires familles
- La rente-pont

L'AVIVO est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

social@avivolausanne.ch ou au 021 312 06 54

Documents à apporter

- ☐ « **Formulaire de transmission 2025** » - enveloppe reçue des impôts en début d'année
- ☐ **Dernière « Taxation définitive »**
- ☐ **Acomptes impôts pour 2026**
- ☐ **Clé USB verte de l'AVIVO** (si vous en avez une)
- ☐ **Pour les membres AVIVO : votre carte de membre**

TOUS LES JUSTIFICATIFS DOIVENT CONCERNER L'ANNEE 2025

- ☐ Attestations fiscales de rentes AVS, AI, 2^{ème} pilier, 3^{ème} pilier ou autres (SUVA, rentes étrangères, etc.)
- ☐ Certificat(s) de salaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre
- ☐ Indemnités de chômage, perte de gain maladie et accident, AI
- ☐ Allocations familiales (si non comprises dans le salaire)
- ☐ Attestation des PC Familles ou de Rente-pont
- ☐ Décisions de Prestations complémentaires AVS, AI
- ☐ Décisions complètes d'octroi rétroactif de Rente AI (pour les nouvelles rentes)
- ☐ Attestation de l'assurance maladie (frais médicaux et primes pour la base et/ou complémentaires)
- ☐ Primes d'assurances maladie de base et/ou complémentaires
- ☐ Décisions de subsides OVAM (Office vaudois de l'assurance-maladie)
- ☐ Factures de dentiste, lunettes, EMS, etc. et/ou frais liés à un handicap
- ☐ Factures d'acompte des cotisations AVS/AI (pour personnes sans activité lucrative)
- ☐ Cotisations pour un 3^{ème} pilier A
- ☐ Pensions alimentaires versées et/ou encaissées
- ☐ Convention de séparation et/ou divorce
- ☐ Factures des frais de garde
- ☐ Attestations au 31 décembre de tous les comptes bancaires/PostFinance (en Suisse et à l'étranger)
- ☐ Relevé fiscal des titres et/ou justificatifs des placements
- ☐ Dettes (y compris cartes crédits) - intérêts et solde au 31 décembre
- ☐ Bail/Baux à loyer et/ou Notification de hausse/baisse de loyer
- ☐ Attestations des dons versés
- ☐ Si personne à charge : justificatifs des versements et attestation d'indigence

Pour les propriétaires

- ☐ **Dernière « Taxation définitive »**
- ☐ Acte d'achat/vente
- ☐ Dettes hypothécaires au 31 décembre
- ☐ Factures d'assurances et impôts foncier
- ☐ Factures de rénovation

Déclarations d'impôt 2025 – nouveaux tarifs

Prise en compte du revenu – 1 / 1'000 dès 35'000, 2 / 1'000 dès 80'000 et 3 / 1'000 dès 120'000

Revenu déterminant pour le taux	Prix membre AVIVO	Prix non-membre
0 à 35'000	15.-	35.-
36'000	16.-	36.-
37'000	17.-	37.-
40'000	20.-	40.-
50'000	30.-	50.-
80'000	140.-	160.-
120'000	340.-	360.-

Prise en compte de la fortune – 1 / 10'000 dès 50'000, 2 / 10'000 dès 200'000, dès 3 / 10'000 dès 500'000

Fortune imposable	Prix membre AVIVO	Prix non-membre
50'000	5.-	5.-
100'000	10.-	10.-
150'000	15.-	15.-
200'000	40.-	40.-
300'000	60.-	60.-
500'000	150.-	150.-
1'000'000	300.-	300.-

Sortie au restaurant Le Débarcadère Jeudi 19 février 2026

Situé au bord du Lac de Saint-Sulpice, cet établissement est un lieu de rencontre pour partager des moments de convivialité autour de saveurs authentiques.

PROPOSITIONS DE MENU :

ENTREE :

- 1-Saladine de saison
ou
- 2-Potage aux légumes

PLAT PRINCIPAL :

- 3-Emincé de poulet à la moutarde et tagliatelle et légumes
ou
- 4-Risotto aux légumes
ou
- 5-Filet de daurade à la Provençale – Riz et légumes

DESSERT :

- 6-Tarte aux pommes, glace vanille et Chantilly
ou
- 7-Tiramisu maison

**Eau en carafe
Café et thé offert**

PRIX : CHF 45.-



Adresse du restaurant : Le Débarcadère, Chemin du Crêt 7, 1025 Saint-Sulpice
TSOL = M1 (direction Renens, gare) / Arrêt : UNIL-Sorge
Bus N°31 (direction Venoge Sud) / Arrêt : Saint-Sulpice (VD), centre

Inscription : Afin de respecter l'organisation du restaurateur et l'accompagnement **nous vous demandons de vous inscrire et de régler votre paiement au secrétariat.**

Veuillez noter que cette activité est prévue pour 30 personnes.

Délai d'inscription : Jeudi 12 février 2026

Accompagnant : Willy Juvet



Cinéma

jeudi 12 mars 2026 à 14h00

L'enfance volée (*Der Verdingbub*) (2011)

Film suisse réalisé par Markus Imboden

Durée 1h47 minutes

Il s'inspire de la réalité historique des *Verdingkinder*, un système de placement d'enfants pratiqué en Suisse jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Pendant plusieurs décennies, des enfants issus de familles pauvres, monoparentales ou considérées comme « défailtantes » ont été retirés à leurs parents par décision administrative. Ils étaient placés dans des familles d'accueil, des fermes ou des institutions, souvent sans contrôle effectif, et fréquemment utilisés comme main-d'œuvre. Beaucoup ont subi des conditions de vie difficiles, des privations, une scolarisation insuffisante ou des violences, avec des conséquences durables sur leur parcours de vie.

Le film suit le parcours d'un jeune garçon placé de force après sa séparation avec sa mère. À travers son histoire, *L'enfance volée* met en évidence le fonctionnement de ce système, le rôle des autorités locales et la manière dont ces pratiques, longtemps banalisées, ont affecté des milliers d'enfants en Suisse.

Cette pratique est aujourd'hui reconnue par les autorités suisses comme une injustice grave. Depuis les années 2010, un travail de reconnaissance historique et de réparation symbolique a été engagé à l'égard des personnes concernées.

Cette projection fait écho à l'exposition « Placés. Internés. Oubliés ? », présentée au Musée historique de Lausanne, visible jusqu'au 15 mars. L'exposition retrace l'histoire des placements forcés et des internements administratifs en Suisse, en donnant la parole aux personnes concernées et en replaçant ces pratiques dans leur contexte institutionnel et social.

Inscription par téléphone au 021 312 06 54 jusqu'au mardi 10 mars 2026

Lieu : AVIVO Lausanne - Place Chauderon 3 - Lausanne au 5^{ème} étage

Maximum 10 personnes

En cas d'absence, merci de bien vouloir nous en informer au plus tard dans les 24 heures précédant la date. Votre ponctualité sera fortement appréciée.



Visite théâtralisée du Château de Prangins

Jeudi 26 mars 2026 à 14h15

Situé entre Lausanne et Genève, le Château de Prangins est entouré d'un domaine de cinq hectares composés notamment du plus grand potager historique du pays.

A une forteresse médiévale, incendiée en 1536, succéda une élégante demeure de plaisance. Cet édifice accueillit d'illustres personnages comme Joseph Bonaparte ou le banquier Louis Guiger, baron de Prangins, dans les années 1730.



Le style français, que l'on admire encore aujourd'hui, plonge les visiteurs dans l'ambiance élégante du siècle des Lumières.

Devenu Musée national Suisse en 1988, ce monument propose des visites interactives qui permettent aux visiteurs de s'immerger dans l'existence quotidienne d'une famille noble du Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime.

L'AVIVO Lausanne vous propose la visite guidée théâtralisée : « Madame tient salon »

Participez à un salon dans le pur style du 18^e siècle immergé-e-s dans les décors fastueux de l'exposition Noblesse oblige ! et entouré-e-s des personnalités de l'époque. Nobles, bourgeois-es, philosophes, scientifiques et artistes échangeront leurs lumières convié-e-s par Madame Philomène Antoinette Cécile Marie-Gasparde de Montrouge, Marquise de la Buissonnière de Saint-Crésus, ou plus simplement : Madame Philo!

Durée de la visite : 60 minutes

Prix membre : 16.- par personne (sans le trajet)

Prix non-membre : 22.- par personne (sans le trajet)

Inscription et paiement au secrétariat

RDV devant le hall de la gare CFF Lausanne à 12h30.

Pour cette excursion, nous utiliserons les transports publics.

Les transports sont à la charge du participant :

Heure du départ du train (Lausanne – Nyon) : 13h00

Heure d'arrivée à Nyon : 13h34

Bus N°805 (direction Prangins, Les Abériaux)

Arrêt : Prangins, Musée National

Arrivée à l'arrêt du bus il y a 189m à parcourir à pied

Le nombre de places est limité à 20 personnes

Délai d'inscription : Lundi 16 mars 2026

Accompagnants : Françoise Burri et Willy Juvet

Prochain Thé dansant

**Le vendredi 27 février 2026
avec Gianni Maselli**

De 14h00 à 17h00
Maison du Peuple
Salle Jean-Villard Gilles
Place Chauderon 5
1003 Lausanne



Prix membre: CHF 10.-

Prix non-membre : 15.-

Attention : la première consommation n'est pas incluse. En revanche, vous bénéficiez d'un petit en-cas gratuit.

Prochains thés dansants : Vendredi 17 avril 2026 avec Peter Molnar
Vendredi 22 mai 2026 avec Gianni Maselli

Gymnastique

La gymnastique est plus que nécessaire pour garder la forme et dans la même foulée passer un moment convivial.

**Cette activité a lieu tous les mardis de 14h30 à 15h30
au MIKAMI Judo Club Lausanne
Avenue des Bergières 24 - 1004 Lausanne**



Condition de participation : Vous n'avez pas besoin de vous inscrire. En revanche, vous devez être membre d'AVIVO Lausanne. Vous pouvez vous y rendre directement. Si vous n'avez jamais participé à cette activité, nous vous prions de vous annoncer auprès du professeur lors de votre première séance.

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux.

Moniteur : Marcel Turrian

Cyber-informatique

Nathalie Brülhart est à votre disposition, tous les mardis matin ; uniquement sur inscription par téléphone au 021 312 06 54.

Course en car Carnaval et marché d'Annecy Samedi 28 février 2026

L'AVIVO Lausanne vous propose de vous évader le temps d'une journée pour partir à la découverte de la 29^{ème} édition du carnaval Vénitien d'Annecy.

Surnommée aussi la Venise des Alpes avec ses canaux et son architecture rappelant Venise, vous ne pourrez qu'admirer tout au long de la journée les masques ainsi que des costumes dans les lieux plus emblématiques de la vieille ville.

Profitez d'un moment unique dans une atmosphère de raffinement et de mystère en étant émerveillé par la beauté de ce carnaval et de cette ville.



Prix membre :38.-

Prix non-membre : 48.-

Le prix ci-dessus comprend uniquement le trajet en car.

RDV : 8H30 (parking du Vélodrome)

Inscription et paiement au secrétariat

Délai d'inscription : mardi 24 février 2026

Attention le nombre de place est limité à 25 personnes

PROGRAMME

08H45 : Départ du Vélodrome

11H00 : Arrivée à Annecy

16h00 : Départ pour Lausanne

Accompagnantes : Silvia et Camille

Information du Grand Conseil Vaudois

Par Céline Misiege députée et membre du Comité AVIVO Lausanne

Le dépôt du mois

Pour que les personnes au bénéfice du RI soient dispensées de remplir une déclaration d'impôt.

Le postulat propose de simplifier les démarches fiscales pour les bénéficiaires du revenu d'insertion (RI), dont le revenu est non imposable. Aujourd'hui, ces personnes doivent remplir une déclaration d'impôt complète chaque année, ce qui constitue une charge administrative disproportionnée pour le contribuable comme pour l'administration alors que ces personnes ne sont pas imposables et que leur situation est connue de l'administration.

Le débat passionné du mois

Celui sur la proposition de faire baisser la taxe automobile pour les véhicules très polluants. Malheureusement accepté à 2 voix près.

A la fin de l'année dernière, le Grand Conseil avait accepté d'augmenter à 50% la taxe automobile pour les véhicules polluants. Mais cette proposition est restée en travers de la gorge de la droite qui est revenu avec une proposition pour la plafonner à 25%, ce qui a été accepté par le Grand Conseil.

La menace du mois

Celle de l'UDC qui annonce un référendum contre la loi sur l'énergie.

Le Grand Conseil arrive enfin à la fin des débats sur la loi sur l'énergie qui a été pas mal modifiée et vidée de sa substance à coup d'amendements pendant les débats parlementaires

La déception du mois

Le GC refuse l'instauration d'une commission d'enquête parlementaire sur l'application illégale du bouclier fiscal à 2 voix près.

Mis en place en 2009 pour éviter une imposition excessive des contribuables fortunés, le bouclier fiscal vaudois a été mal appliqué jusqu'à sa réforme en 2021, avec des différences entre ce que prévoyait la loi et la manière dont les impôts étaient effectivement calculés.

Le chiffre du mois

Au moins 500 millions de francs, soit la perte fiscale estimée à cause de la mauvaise application du bouclier fiscal de 2009 à 2021.

Cette estimation provient du rapport Paychère.

La question (rhétorique) du mois

A partir de quelle fortune les mauvaises taxations ne sont plus revues ?

En cas de mauvaise taxation, tout contribuable est rattrapé par l'administration fiscale. Mais devant la non-volonté du Conseil d'Etat de revoir les taxations des bénéficiaires du bouclier fiscal, on se demande s'il n'y a pas deux poids deux mesures.

J.A.B. 1003 Lausanne

Poste CH SA

Communication interphone

Afin d'accéder à l'entrée de l'immeuble du bureau, nous vous rappelons ce mode d'emploi :



1. Appuyer sur la flèche du bas **1x**
2. Le nom de **AVIVO Section Lausanne** s'affiche
3. Appuyer sur **la cloche**
4. Attendez que l'on vous réponde

Horaires dès le 5 janvier 2026

Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi
de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Vendredi: Fermé toute la journée

Horaires d'appels téléphoniques
de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Mardi : Fermé l'après-midi

Vendredi: Fermé toute la journée